

Le maître d'apprentissage / tuteur est un professionnel qui accompagne les stagiaires en alternance et/ou encadre des salariés en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage. Il tient un rôle majeur au sein des processus de formation et le développement des compétences par le caractère dynamique et pédagogique de la transmission d'éléments de savoir en situation professionnelle qu'il assure auprès des alternants ou apprentis. Il construit un contexte apprenant.

OBJECTIFS

- Accueillir, guider et encadrer l'alternant
- Connaître le statut de l'alternant et son périmètre d'action.
- Soutenir le processus d'évolution de l'alternant.
- Organiser son activité au quotidien et contribuer à l'acquisition de connaissance correspondant à la certification / qualification préparée.
- Veiller au respect de l'emploi du temps.
- Assurer la collaboration avec l'organisme de formation ou le CFA.
- Connaître le statut de l'alternant et son périmètre d'action
- Participer à l'évaluation du suivi de la formation de l'apprenant.

MODALITÉS DE SÉLECTION

L'entrée en formation se fait à partir de la validation d'un dossier de candidature.

CONTACTS

INSTITUT IRIS

6 bis rue Denis Papin
92600 Asnières-sur-Seine

Tel : 01 76 64 73 90

Mail : secretariat@institut-iris.fr

Référent handicap : referent-handicap@institut-iris.fr

PUBLICS

Tout salarié d'un établissement de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale et petite enfance susceptible d'encadrer des stagiaires en formation initiale ou des bénéficiaires de contrats de professionnalisation ou d'apprentissage.

PRÉREQUIS

Concernant l'accueil d'un salarié en contrat de professionnalisation ou d'une Pro-A :

- Justifier d'une **expérience professionnelle d'au moins deux ans** dans une qualification en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé.

Concernant l'accueil d'un salarié en contrat d'apprentissage

- Soit justifier d'une **expérience professionnelle d'au moins trois ans** dans une qualification en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé.
- Soit être **titulaire d'un diplôme ou titre** relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme/titre préparé par l'apprenti.e et **justifier de deux années d'exercice** d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparé

DURÉE DE LA FORMATION

- **3 jours (21 heures).**

COÛT DE LA FORMATION

- **Frais administratifs : 20 €**
- **Tarif parcours complet : 500 €**

Cette formation est ouverte aux financements suivants : employeurs, organismes (France travail, CPF ou autres) et financement personnel



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes:

- Les actions de formation,
- Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience,
- Les actions de formation par apprentissage.

